



ARTICLE

Construire une nomenclature Achats : Clés et enjeux

Décembre 2025 / RÉDACTEUR : CKS PUBLIC

CKS Public

ARTICLE

Construire une nomenclature Achats : Clés et enjeux

UN DOUBLE ENJEU STRUCTURANT

La nomenclature Achats constitue un référentiel structurant de la commande publique. Elle soutient simultanément la sécurisation juridique des procédures et le pilotage des dépenses. Une conception rigoureuse permet d'aligner les exigences du Code de la commande publique avec les objectifs de performance, de responsabilité environnementale et sociale, ainsi que d'efficacité opérationnelle.

1. Sécurisation des procédures

L'article L2111-1 du Code de la commande publique impose à l'acheteur public de définir précisément la nature et l'étendue de ses besoins. Le choix de la procédure de passation dépend de l'évaluation initiale du besoin. Cette évaluation prend compte la valeur totale estimée des travaux, fournitures et services se rapportant à une opération de travaux et, pour les marchés de fournitures et services, la valeur totale des besoins homogènes, soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

La computation des seuils prévue par l'article R2121-6 du Code de la commande publique exige de regrouper les fournitures et services, ayant les mêmes caractéristiques propres, au sein de familles d'achats, dont la valeur totale permet de déterminer la procédure applicable.

La nomenclature devient ainsi le socle de la programmation annuelle des achats. Une nomenclature réduit le risque contentieux lié au choix de procédure, en évitant les regroupements artificiels et les éclatements injustifiés afin de se protéger contre la pratique du « saucissonnage ».

2. Pilotage des achats

Le classement exhaustif des dépenses offre une visibilité consolidée des postes stratégiques. Cette structuration facilite la définition et le suivi d'actions ciblées (clauses sociales et environnementales, trajectoire de décarbonation, maîtrise du coût complet), ainsi que la planification des consultations à la maille pertinente.

La nomenclature Achats ne se limite pas à une fonction de classement, elle constitue un levier stratégique pour répondre aux nouvelles ambitions de l'acheteur public et obligations qui lui sont faites. Elle autorise une analyse fine des dépenses et l'identification des postes prioritaires.

Les Chambres régionales des comptes (CRC de Bretagne ⁽¹⁾, de Normandie...) soulignent régulièrement l'importance de disposer d'une cartographie des achats, à l'aune d'une nomenclature, notamment pour :

- Développer des stratégies et agir sur les postes de dépenses les plus prégnants ou les plus à risques. De ce point de vue, la nomenclature devient la meilleure amie des matrices de Kraljic, diagrammes de Pareto, analyses ABC...
- Piloter les enjeux et obligations en matière de développement durable (SPASER, BEGES, AGEC ...)

Construire une nomenclature Achats : Clés et enjeux

D'UN CADRE IMPOSÉ À UNE LIBERTÉ DE FORME

Le Code des marchés publics de 2001 imposait à tous les acheteurs publics l'usage d'une nomenclature « unique ». Elle offrait une clé commune à tous les acteurs de la commande publique (État, collectivités territoriales, établissements publics), évitant les divergences d'interprétation et facilitant le contrôle par les services comptables et les organismes de contrôle. Les limites constatées étaient toutefois nombreuses :

- Manque de souplesse : la nomenclature était figée et ne tenait pas compte des spécificités des organisations ;
- Complexité excessive : certaines catégories d'achats étaient trop détaillées, entraînant des difficultés de saisie et des erreurs de classement ;
- Inadéquation avec les systèmes d'information : l'intégration dans les SI financiers était contraignante, générant des incohérences.

Ces limites ont conduit à l'abandon de cette nomenclature « unique » en 2006, abandon concomitant de l'imposition de la nomenclature CPV pour la publicité des marchés publics au-dessus des seuils européens. Aujourd'hui, l'article R2121-6 du Code de la commande publique laisse toute latitude aux acheteurs publics qui sont libres de concevoir des outils adaptés à leur organisation et à leurs enjeux stratégiques. Plusieurs initiatives sectorielles de normalisation ont été conduites :

- AACT pour les collectivités territoriales
- NADÈGE pour les SDIS
- NACRES pour les Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche
- DGOS (NCHFS) pour les établissements de santé
- Etc.

1. Caractéristiques d'une nomenclature Achats opérante

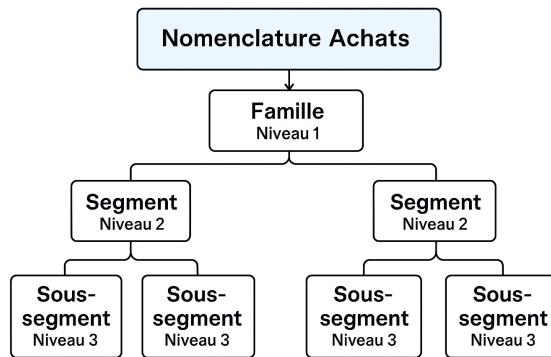
Une nomenclature efficace se caractérise par plusieurs qualités essentielles :

- Elle doit être **exhaustive**, en couvrant l'ensemble des achats – y compris les travaux – tout en limitant le recours aux catégories « divers », qui nuisent à la précision et à la lisibilité.
- Elle doit rester **lisible**, avec des intitulés clairs et une hiérarchie simple, permettant une compréhension immédiate de sa segmentation.
- Elle doit être **adaptée**, en trouvant le juste équilibre entre la facilité de saisie pour les utilisateurs et la finesse d'analyse nécessaire au pilotage stratégique.
- Aussi, elle doit être **évolutive**, conçue pour être actualisée régulièrement afin de suivre l'évolution des besoins de l'organisation mais aussi de l'offre (le marché Fournisseurs).
- Enfin, elle doit être **facile à déployer**, grâce à des supports d'appropriation pour les utilisateurs, qui garantissent une mise en œuvre homogène et durable, dans le SI Achats mais aussi dans le SI Financier.

Construire une nomenclature Achats : Clés et enjeux

Privilégier une nomenclature en arborescence

La nomenclature en arborescence (intégrant plusieurs niveaux) s'impose comme une solution plus pertinente que la structure linéaire, en raison de ses qualités intrinsèques.



Elle offre d'abord une lisibilité renforcée : les familles et segments sont organisés de manière logique, ce qui clarifie les niveaux de classification et facilite la compréhension des périmètres de computation des seuils ainsi que des segments stratégiques.

Elle favorise ensuite une intégration harmonieuse dans les systèmes d'information. Les outils financiers et achats reposent généralement sur des référentiels hiérarchiques ; une nomenclature arborescente s'y insère naturellement, réduisant les risques d'erreur et améliorant la fiabilité des données.

Elle se distingue également par son évolutivité : l'ajout ou la suppression d'un segment s'effectue sans bouleverser l'ensemble du référentiel, garantissant une adaptation continue aux évolutions du marché et des besoins.

Enfin, elle permet un pilotage multi-niveaux : la structure hiérarchique dissocie clairement la maille réglementaire, nécessaire à la computation des seuils, de la maille analytique, indispensable au pilotage stratégique. Cette distinction est essentielle pour concilier conformité et performance.

La nomenclature Achats constitue un instrument central de sécurisation et de pilotage. En définissant précisément les segments homogènes nécessaires à la computation des seuils et en établissant des règles claires pour son utilisation et sa mise à jour, l'acheteur public garantit la conformité des procédures et renforce la performance globale de la fonction achats.

⁽¹⁾ « Sans cartographie, la commune ne peut réaliser de stratégie achat optimale. Une cartographie des achats doit en effet permettre d'identifier les postes de dépenses et les personnes impliquées, de repérer les opportunités et offrir une représentation visuelle des dépenses avec des indicateurs, des objectifs et des constats (nombre de fournisseurs, catégorisation des dépenses stratégiques, dates de renouvellement des contrats...) » - CRC Bretagne 2023